

# COMMUNE de MARDEUIL



## ARRETE n° 107 – 2022 CAR portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

### **CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX** pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de MARDEUIL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

### **ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>M. MELAT Nicolas</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE
<i>Mme MERAT Céline</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	DOSSIER RECEVABLE A COMPTEUR DU 01/04/2022
<i>Mme CHRETIEN SEVERINE</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	DOSSIER RECEVABLE

<i>Mme CAUSTROIS Marianne</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	DOSSIER RECEVABLE
-------------------------------	-------------------------------	--	---	-------------------

Total promouvables : 4

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 3

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Fait à Mardeuil, le 30 août 2022

Le Maire



Denis DE CHILLOU DE CHURET

DENIS DE CHILLOU DE  
CHURET  
2022.09.01 17:30:57 +0200  
Ref:20220901\_122801\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

# COMMUNE de MARDEUIL



## ARRETE n° 106 – 2022 CAR portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2022

### **CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX** pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Maire de MARDEUIL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme BERTRAND Blandine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 01/06/2022

Total promouvables : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1



DENIS DE CHILLOU DE  
CHURET  
2022.08.30 20:13:08 +0200  
Ref:20220830\_150805\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Fait à Mardeuil, le 30 août 2022  
Le Maire,